

INFORMATIONS IMPORTANTES

VOTRE MAIRIE CHANGE D'ADRESSE E-MAIL

Merci de prendre note de la nouvelle adresse et de ne plus écrire à l'ancienne :
contact@lachapelleglain.fr

ERRATUM

Contrairement à ce qui a été notifié dans le précédent bulletin, le **Repas des Aînés** aura bien lieu

Le dimanche 5 octobre 2025

Et non pas le samedi 4 octobre.

Veillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

FERMETURE MAIRIE ET AGENCE POSTALE

La Mairie et l'Agence Postale seront fermées

Le lundi 12 mai 2025

pour cause de formation.

Merci de votre compréhension.

Sommaire

	Vie Municipale.....3
	Vie Locale.....4
	Vie Intercommunale....5
	Infos Diverses.....6
	Vie associative.....7
	Etat Civil.....8

Mairie de La Chapelle Glain

4 rue du Flavier

Tel : 02.40.55.52.23 – Fax : 02.40.55.40.60

contact@lachapelleglain.fr

www.la-chapelle-glain.fr



Agence Postale

4 rue du Flavier

Tel : 02.40.55.52.23

Levée du courrier 15h en semaine et
9h le samedi

Horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale :

Lundi, Mercredi, Jeudi de 9h à 12h

Mardi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mentions légales :

Bulletin municipal de La Chapelle Glain,
imprimé en 460 exemplaires

Directeur de la publication : M. le Maire, Matthieu HAMARD

Dépôt légal en cours - Imprimerie J.BLIN Pouancé

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval** : Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **EPSYLAN - Alerte sur la situation critique de la psychiatrie en Loire-Atlantique et demande des mesures urgentes** : Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la motion d'alerte sur la situation critique de la psychiatrie en Loire-Atlantique et demande des mesures urgentes, adressée par EPSYLAN à Mme La Ministre de la Santé.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

- **Vote des subventions communales** : Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote les subventions communales suivantes au titre de l'année 2025.

Associations	Montant des Subventions 2025
Office Intercommunal des Sports	413,00 € (0,50 € X 826 ha)
CAV-USG Football	500,00 €
Comité Associatif Glainois	470,00 €
Donneur de Sang	110,00 €
Restaurant du Cœur	150,00 €
Adapei Châteaubriant	50,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Julien de Vouvantes	150,00 €
Classe ULIS 2023/2024 enfants	2 940,00 € (470 € par élève)
TOTAL	2 783,00 €

- **Participation aux frais de fonctionnement de l'école au titre de l'année 2025** : Le Conseil Municipal fixe le montant de la participation communale au titre de l'année 2025 à 650 € par élève scolarisé en élémentaire et résidant sur la commune, à 1 235 € par élève de maternelle et résidant sur la commune.
- **Participation aux fournitures scolaires pour l'année 2025/2026** : Le Conseil Municipal fixe la participation financière de la commune aux fournitures scolaires et pour la rentrée 2025/2026 à 35 € par élève scolarisé à l'école Notre Dame du Sacré Cœur de La Chapelle-Glain et domicilié sur la commune, 30 € par élève scolarisé en primaire et domicilié sur la commune, 25 € par élève domicilié sur la commune, âgé de moins de 16 ans ou ayant 16 ans dans l'année, scolarisé en secondaire ou technique.
- **Demande de prise en charge des frais de scolarité pour l'année scolaire 2024/2025 à l'école publique du Val de l'Erdre (Candé) pour 2 enfants de la commune** : Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de prise en charge des frais de scolarité pour l'année 2024/2025 pour ces 2 enfants et accepte le montant de la participation communale sollicitée à savoir 1 577,50 €.
- **Approbation du Plan Local d'Urbanisme** : Le Conseil Municipal approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été présenté. Cette délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.
- **Droit de préemption urbain lié au Plan Local d'Urbanisme** : Le Conseil Municipal :
 - Décide d'instaurer le droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines (U), c'est-à-dire Ua, Ub, Uj, Ue, Ul et à urbaniser (AU) c'est-à-dire 1AUh, 1AUe et 2AU, telles qu'elles sont délimitées dans le nouveau PLU.
 - Donne délégation à M. Le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que M. Le Maire pourra subdéléguer à un de ses adjoints.
 - Précise que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département. La date à prendre en considération pour l'affichage en mairie est celle du premier jour où il est effectué.
 - Dit qu'un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens, sera ouvert en mairie et mis à disposition du public conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération, définissant le périmètre où s'applique le DPU sur le territoire communal, sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R. 151-52 7° du Code de l'Urbanisme.

Après-midi intergénérationnel

Le jeudi 20 février s'est déroulé l'après-midi jeux intergénérationnel.

Près de 40 enfants et 13 encadrants ont joué à divers jeux. Cette année une chasse aux trésors a été organisée pour les plus grands. Tous sont repartis avec un petit cadeau.

Cet après-midi s'est clôturé par un goûter préparé par les mamies, pour le plus grand bonheur des gourmands !

Les organisateurs souhaitent remercier les donateurs de lots pour leur générosité.



Mardi Gras

Le mardi 4 mars, les aînés de la commune et les élèves de l'école se sont retrouvés pour une journée festive.

Au programme : préparation de crêpes le matin et défilé coloré et goûter l'après-midi.

Petits et grands ont ainsi partagé un agréable moment.

En amont, les enfants ont pu confectionner leurs masques de mardi gras à la bibliothèque.



CLUB DE L'AMITIE

Concours de belote du 19 mars



CHASSE AUX OEUFS

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mardi : 15h - 17h

Mercredi (hors vacances scolaires) : 10h - 12h

Samedi : 10h - 11h15

Un atelier « **Tout petit je lis** » intitulé « **Miam !** » est organisé le 6 juin de 10h à 11h.



DECHETTERIES INTERCO (horaires d'été)

PERIODE ESTIVALE (horaires d'été du 30 mars au 26 octobre)

	Chateaubriant	Soudan	Petit Auverné	Rougé
Lundi	14h-19h		14h-19h	9h-12h
Mardi	14h-19h			
Mercredi	14h-19h	14h-19h	9h-12h	14h-19h
Jeudi	14h-19h			
Vendredi	14h-19h		14h-19h	
Samedi	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h

Activité familles
2024-2025



ATELIERS PARENTS-ENFANTS

Samedi 26 avril CHASSE AUX ŒUFS de 10h à 12H15

**petit bois à côté de la mairie de la Chapelle-Grain,
4 rue du Flavier**

Parents, enfants, venez partager un moment convivial autour de Pâques : grand jeu autour de Pâques et chasse aux œufs (chaque enfant repartira avec des chocolats).
Inscription obligatoire avant le 18 avril.



Association Relais Accueil Proximité
7 Rue Sophie Trébuchet 44670 Petit-Auverné
02.40.55.59.32 / rap.relais-accueil-proximite@orange.fr

Syndicat
CHÈRE DON ISAC

Vous êtes agriculteur·trice ou propriétaire de foncier agricole ? Plantez des haies et construisez le bocage de demain !

Le **Syndicat Chère Don Isac** vous accompagne dans votre projet de plantation de haies bocagères et d'arbres en intra-parcellaire avec un **accompagnement clé en main**, et **une prise en charge financière** !

Deux dispositifs subventionnés

Haies bocagères

- 1, 2 ou 3 rangées de végétation
- À plat ou sur billon/talus
- 150 m minimum par projet



Arbres en agroforesterie

- 5 à 10 m entre chaque arbre
- 20 à 50 m entre les alignements
- 45 arbres minimum par projet



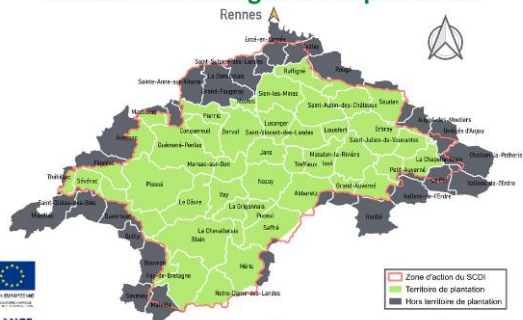
Travaux pris en charge

Réalisation de talus et billons

- Plantations des plants bocagers (espèces sauvages et locales)
- Pose de paillage en bois déchiqueté (issu d'entretien des haies)
- Pose de protections contre le gibier



Les communes éligibles à la plantation



Ne pas jeter sur la voie - @syndicat.ChereDonIsac.2024



Vous êtes intéressé.e.s par un accompagnement pour ce projet ?
Contacter notre animateur bocage : plantations@cheredonisac.fr ; ou au 06 38 17 02 37



INFOS DIVERSES

Ecole : Inscription rentrée 2025-2026

Inscriptions pour la rentrée de septembre 2025 :

Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) à l'école Notre Dame du Sacré Cœur pour la rentrée prochaine sont invités à prendre contact avec l'école.

☎ : 02.40.55.58.79

e-mail : 23cmndscglain@gmail.com

ALFa Répît est une association qui soutient les aidants accompagnant un proche âgé dépendant, atteint ou non d'une maladie neuro-évolutive pour favoriser son maintien au domicile. Son territoire d'intervention est le Nord du département réparti en deux secteurs : Estuaire et Nord Loire.

L'association gère un accueil de jour et une plateforme de répît et d'accompagnement.

Elle propose du répît aux aidants en accueillant les aidés au sein de lieux adaptés

- Un accueil de jour à ST-GILDAS DES BOIS
- 5 haltes répît à GUERANDE, PORNICHE, VAY, DERVAL et ERBRAY
- Du répît à domicile gratuit

Le Relais des Aidants est un dispositif d'écoute et d'information qui propose des solutions (ateliers, entretien individuel, formation, groupe de parole...) pour limiter l'épuisement de l'aidant.

Des sorties et séjours répît sont également proposés pour les couples Aidants/Aidés. Toutes nos activités sont sur réservation.

ALFa Répît - le Relais des Aidants

www.alfarepit.fr

Plateforme d'accompagnement et de répît pour les Aidants

Contact : 02.40.66.94.58 / contact@alfarepit.fr



CHIENS EN DIVAGATION



Nous rappelons à tous les propriétaires de chiens qu'il est formellement **INTERDIT** de laisser un animal divaguer sur la voie publique.

Un chien en liberté peut provoquer un accident de la circulation ; aussi gentil qu'il soit, il peut mordre une personne.

Or tout accident provoqué par un chien en liberté engage la responsabilité exclusive de son propriétaire, ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte.

Faites preuve de civisme et de respect envers vos voisins, marcheurs et enfants
Ramassez les besoins de votre chien !



Plus de 80 communes partenaires.
Retrouvez votre point de collecte sur
loire-atlantique.fr/precaritemenstruelle



Luttons

contre la précarité menstruelle



Du 5
au 28 mai
2025

A DEPOSER
A LA MAIRIE
OU
A VOTRE
MARCHÉ

Faites un don
de serviettes hygiéniques



Bientôt 16 ans ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est obligatoire!

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



ZOOM SUR LA PLUVIOMETRIE 2024

ANNÉE	2020	2021	2022	2023	2024
MOYENNE DE LA PLUVIOMETRIE/LA CHAPELLE GLAIN	898	785.5	737	948.25	1156

VIE ASSOCIATIVE

CAG – Date à retenir

CONCOURS COMMUNAL DE PALETS
27 JUILLET

MATIN
EN INDIVIDUEL - 5€ - 4 PALETS PAR JOUEUR
INSCRIPTION DES 8H30, DEBUT DU CONCOURS A 9H30

APRES MIDI
EN DOUBLETTE - 5€ - 4 PALETS PAR JOUEURS
INSCRIPTION DES 13H, DEBUT DU CONCOURS A 14H00

SUR PLANCHE EN BOIS - PREVOIR VOS JEUX DE PALETS
AU PLAN D'EAU DE LA CHAPELLE GLAIN

29ÈME EDITION
CAG
COMITE ASSOCIATIVE

21/22 JUILLET

FÊTE DE L'ÉTANG

ORCHESTRE BONNE IDÉE
LA CHAPELLE GLAIN

SUR RESERVATION :
MOULES/FAUX FILETS
FRITES

SAMEDI ADULTES 7€€
ENFANTS 6€

DIMANCHE ADULTES 10€€
ENFANTS 6€

INFOS & RESERVATION :
06 83 97 47 93
NOS COMMERÇES
NOS MEMBRES DU CAG

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS REJOINDRE POUR AIDER LORS DE CE WEEK-END, N'ATTENDEZ PLUS, ET ENVOYEZ NOUS UN MESSAGE
06 71 67 93 76

Infos & réservation auprès de M. GONTIER au 06.83.97.47.93



CLUB DE L'AMITIE

Le mercredi 5 février, 56 personnes ont officialisé leur adhésion. Le 12 février, les 11 membres de la direction collégiale ont été élus dont 2 nouveaux membres : Mme Armelle GESLIN et M. Jean-Pierre COLOU.

Trois nouvelles personnes ont intégré le club : Mme Nelly BOURDEL, Mme Thérèse LANDRY et M. Gérard LUCAS.

Le club tient à remercier Mme Nicole BOURDEL qui a été trésorière pendant 13 ans ainsi que M Jean-Pierre MAINFROID pour les années passées au sein du bureau.

TOURNOI DE FOOTBALL JEUNES
CATÉGORIES U6 À U13

VENDREDI 1ER MAI 2025
28ÈME ÉDITION

30 € / ÉQUIPE*

DE 10H À 17H30
- AU STADE DE ST JULIEN DE VOUVANTES

INSCRIPTIONS AU :
06 81 55 98 81

* CRÉDIT POUR LE U6 - U9
TOUS LES JOUEURS ET JOUEUSES DOIVENT ÊTRE LICENCIÉS À LA FFÉ

CAVUSG

TOURNOI DE FOOT SENIORS
MIXTE

42€
PAR ÉQUIPE DE 8+1

DE NOMBREUX LOTS SONT À GAGNER!

JEUDI 29 MAI
A PARTIR DE 13H30
STADE DE LA CHAPELLE-GLAIN

RESTAURANT ET BUVETTE SUR PLACE

PRÉ-INSCRIPTION POSSIBLE SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX OU SUR PLACE À PARTIR DE 12H30



A vos agendas...

25/04 : Don du sang à Saint Julien de Vouvantes

26/04 : Chasse aux œufs du RAP

01/05 : Tournoi de foot jeunes

24/05 : Repair Café

29/05 : Tournoi de foot seniors mixtes

06/06 : Atelier « Tout petit, je lis »

20/06 : Don du sang à Erbray

21-22/06 : Fête communale et kermesse de l'école

16/07 : Pique-nique du Club

27/07 : Concours de palets du CAG

ETAT CIVIL

Naissances



- **Melynda CLOUD** née le 26/02/2025 à CHATEAUBRIANT - Rue du Château

Décès



- **Mme Marie-Thérèse PLOTEAU** née **POUPET** décédée le 15 février 2025 à l'âge de 94 ans
- **M. Patrick BLANCHARD** décédé le 04 mars 2025 à l'âge de 62 ans
- **M. Gustave THURAUD** décédé le 21 mars 2025 à l'âge de 90 ans

** Les naissances, mariages et décès pour lesquels les personnes et familles n'ont pas donné leur accord pour une parution dans la presse n'apparaissent pas dans cette page.*

Pour le prochain bulletin municipal, vos articles sont à déposer
avant le 15/06/2025
Au secrétariat de la Mairie ou par mail : contact@lachapelleglain.fr